

Association des Habitants de Lafourquette

fondée en 1971

Quartier Toulouse Sud-Ouest

Le "noyau villageois" de Lafourquette et ses alentours



Oncopole / Chapitre / Milan
Gironis / Langlade / Larrieu
Marestan / Monlong / Thibaud

Contribution collective à la consultation publique sur la Nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse

Contexte

L'Association des Habitants de Lafourquette, aux côtés des habitants mobilisés, participe à la consultation publique relative au projet de nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse. Cette contribution s'inscrit dans la continuité de plusieurs années de concertation et de dialogue autour du projet de reconstruction de l'incinérateur sur son site actuel.

Le contenu de cette contribution a fait l'objet d'un échange collectif et d'une validation lors d'une réunion publique organisée par l'association le 2 juin 2026, qui a rassemblé une quarantaine de participants. Cette rencontre a permis d'examiner les dossiers soumis à la consultation, de partager les interrogations des habitants et de construire des observations et propositions communes.

Nous prenons acte des améliorations annoncées en matière de performance environnementale et de réduction des nuisances. Toutefois, compte tenu de l'implantation de cet équipement au cœur d'un quartier habité et des enjeux qu'il représente pour plusieurs décennies, nous formulons les observations, questions et attentes suivantes.

I. Contribution relative à la demande d'autorisation environnementale

1. Garantir le respect du périmètre territorial de l'UVE

Le dossier rappelle que DECOSET assure le traitement des déchets des EPCI adhérents. Toutefois, il ne précise pas clairement le périmètre futur d'approvisionnement de l'installation.

Lors de la concertation préalable, il avait été indiqué que la nouvelle UVE serait dimensionnée **pour répondre aux besoins de l'agglomération toulousaine et, au maximum, du département de la Haute-Garonne**. Cette orientation doit désormais devenir un engagement explicite. Les habitants attendent l'assurance que l'installation ne sera pas utilisée pour traiter des déchets provenant d'autres départements.

Par ailleurs, il apparaît cohérent que **l'ensemble des collectivités utilisant l'UVE soient membres de DECOSET** afin de partager la même charte de réduction stratégique et les engagements du schéma stratégique.

2. Adapter le dimensionnement aux objectifs de réduction des déchets

La capacité annoncée de 240 000 tonnes par an constitue une réduction par rapport à l'installation actuelle. Cette évolution est positive mais doit être mise en perspective avec les objectifs ambitieux de réduction des déchets portés par les politiques publiques que des tendances observées ces dernières années, qui montrent une diminution des tonnages plus importante qu'initialement anticipée.

Nous demandons que le **dimensionnement de l'UVE puisse évoluer dans le temps afin de s'adapter à la baisse** attendue des tonnages.

La nouvelle installation ne doit **pas devenir une variable d'ajustement dans l'hypothèse d'une fermeture future de l'UVE de Bessières**. Cette dernière présente en effet des atouts importants : elle n'est pas implantée dans un environnement urbain dense et bénéficie d'une localisation particulièrement adaptée à la collecte et au traitement des déchets provenant du nord de l'agglomération toulousaine et du département de la Haute-Garonne. **Toute évolution de l'organisation territoriale du traitement des déchets devra faire l'objet d'une analyse spécifique et d'une concertation dédiée.**

Nous souhaitons également que soient **précisés les liens entre les besoins énergétiques du réseau de chaleur urbain et les quantités de déchets à incinérer**. Le développement futur de ce réseau pourrait-il conduire à maintenir artificiellement un niveau élevé de déchets à traiter ?

Enfin, **l'hypothèse d'une réduction progressive de capacité ou de l'arrêt d'une ligne** de traitement à moyen ou long terme **devrait être étudiée.**

3. Mieux préciser la nature des déchets traités par l'UVE

Le dossier présente la liste des déchets autorisés à être traités par la future UVE. Toutefois, plusieurs interrogations subsistent quant à la portée et à l'évolution de cette liste.

Nous souhaitons savoir si cette liste est exhaustive et figée dans le temps ou si elle est susceptible d'évoluer au cours de l'exploitation de l'installation. Des précisions seraient également utiles sur **la répartition prévisionnelle des différentes catégories de déchets admises dans l'UVE**, exprimée en tonnages et en pourcentages.

Par ailleurs, certains **déchets peuvent présenter des caractéristiques particulières susceptibles de générer des nuisances supplémentaires ou des émissions spécifiques lors de leur combustion**. Nous demandons que les éventuels impacts associés à ces différentes catégories de déchets soient précisés.

Enfin, l'ADEME a récemment évoqué le développement de projets de chaufferies et d'unités de valorisation énergétique alimentées en **Combustibles Solides de Récupération (CSR)**, issus notamment de résidus non recyclables de plastiques, de bois ou de textiles. Nous souhaitons **savoir si la future UVE de Toulouse est susceptible d'accueillir ce type de déchets**, que ce soit dans le cadre du projet présenté ou dans des évolutions futures de l'installation. Si de tels déchets sont déjà traités aujourd'hui sur le site de la SETMI, nous demandons que leur nature et les quantités concernées soient précisées.

4. Prendre en compte la problématique des contenants de protoxyde d'azote

Le dossier n'aborde pas la question du traitement des cartouches et bouteilles de protoxyde d'azote, dont la présence dans les déchets ménagers est en forte augmentation.

Nous suggérons que cette problématique soit explicitement prise en compte dans la conception et l'exploitation de la future UVE. Il serait utile de préciser les **dispositions envisagées pour identifier et gérer ces déchets spécifiques** avant leur introduction dans le processus d'incinération.

5. Gestion de l'eau

Le dossier indique qu'il n'existe pas de captage d'eau potable à proximité du site et qu'il n'y a pas de lien hydraulique avec le cours d'eau le plus proche.

Nous souhaitons toutefois obtenir des précisions sur **l'origine de l'eau nécessaire au fonctionnement de l'UVE** ainsi que sur les **modalités de traitement et de rejet des eaux après usage**.

6. Garantir l'exemplarité et l'évolutivité des performances environnementales

Le projet prévoit le recours aux meilleures techniques disponibles. Cette démarche positive doit s'inscrire dans une logique d'amélioration continue tout au long de la durée de vie de l'installation.

Le dossier classe les enjeux humains parmi les enjeux majeurs du projet. Cette appréciation doit se traduire concrètement dans les engagements du maître d'ouvrage. La reconstruction sur le site actuel, malgré les réserves exprimées par de nombreux riverains lors de la concertation, crée une attente forte de la part des habitants de Lafourquette et de Saint-Simon.

La future UVE doit ainsi constituer un projet exemplaire, innovant et pilote, tant sur le plan environnemental que dans sa relation avec les riverains. Nous souhaitons que les progrès technologiques futurs et les nouvelles « meilleures techniques disponibles » puissent être intégrés à l'installation sans attendre un renouvellement complet des équipements, afin de poursuivre la réduction des émissions atmosphériques et des nuisances tout au long de son exploitation.

7. Préciser les engagements concernant le bruit et les vibrations

Le dossier identifie l'ambiance sonore et les vibrations comme un enjeu fort du projet. Compte tenu de la proximité immédiate des habitations, ce sujet constitue une préoccupation majeure pour les riverains.

Nous demandons que les **engagements en matière de limitation du bruit et des vibrations** soient davantage explicités, notamment concernant les objectifs visés, les modalités de suivi et les mesures correctives qui pourront être mises en œuvre en cas de dépassement.

8. Renforcer la prise en compte des émissions de CO₂

Le dossier indique que la combustion des déchets représente près de 90 % des émissions de CO₂ de la future UVE. Il souligne également que la nouvelle installation sera deux fois plus performante que l'UVE actuelle et permettra une réduction des émissions par rapport à la situation existante.

Cette amélioration constitue une avancée positive. Toutefois, **aucune solution de captage ou de valorisation du CO₂ n'est envisagée à ce stade**, alors que des expérimentations et réalisations existent déjà sur certaines unités de valorisation énergétique en Europe et notamment à l'UVE de Le Mans Métropole.

Nous demandons **d'intégrer des dispositifs de captage du CO₂ dans la conception du projet**, afin d'anticiper les évolutions technologiques et réglementaires et de renforcer la contribution de l'UVE aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

9. Organiser un dialogue permanent pendant le chantier

La phase de chantier générera plusieurs années de travaux, incluant la déconstruction de la déchèterie et du parc de mâchefers.

Nous demandons la création, **dès 2026, d'une instance permanente de dialogue associant habitants, associations, DECOSET et EVONEO** afin d'assurer un suivi transparent des nuisances, des incidents éventuels et du respect des engagements de chantier.

10. Coordonner les travaux de raccordement électrique avec les autres projets du secteur

Le raccordement électrique de la future UVE nécessitera d'importants travaux sur la route de Seysses, la rue de Gironis et les espaces publics environnants.

Ces interventions viendront s'ajouter à plusieurs opérations déjà programmées ou envisagées dans ce secteur, notamment le Réseau Express Vélo (REV), le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, l'enfouissement des réseaux aériens ainsi que le réaménagement du tunnel sous l'A64.

Une **coordination globale de l'ensemble de ces chantiers apparaît indispensable afin d'inscrire ces travaux** dans une vision cohérente de l'aménagement du secteur, d'optimiser les investissements publics et de limiter les nuisances pour les habitants et les usagers.

Cette demande sera également portée auprès de Christophe Alves, maire de Lafourguette, afin qu'une réflexion globale soit engagée à l'échelle du quartier sur la coordination de l'ensemble des opérations d'aménagement et de voirie prévues dans les prochaines années. Nous demandons qu'une **concertation spécifique soit organisée sur ce sujet avec les riverains et les collectivités concernées**.

II. Contribution relative à la demande de permis de construire

11. Faire de l'UVE un acteur de l'amélioration de la qualité de vie quartier

Le dossier indique que le projet vise à contribuer à la qualité de vie du quartier, notamment par la fourniture d'électricité solaire aux riverains immédiats non raccordés au réseau de chaleur urbain.

Si les performances environnementales de la future UVE constituent une amélioration par rapport à l'installation actuelle, la présence de cet équipement industriel au cœur d'un secteur habité continuera de générer des contraintes et des nuisances pour les riverains. Les habitants de Lafourguette et de Saint-Simon sont donc en attente de **mesures concrètes permettant de compenser durablement ces impacts et d'améliorer leur cadre de vie.**

Nous demandons que l'engagement relatif à la **fourniture d'électricité solaire soit précisé et étendu à l'ensemble des habitants des quartiers riverains de Lafourguette et de Saint-Simon, selon des modalités transparentes et équitables.**

Nous proposons également la **mise en place d'un groupe de travail** associant habitants, associations, DECOSET, EVONEO et collectivités afin d'identifier et de mettre en œuvre des **actions concrètes en faveur du quartier.** Plusieurs pistes ont été évoquées au cours de la réunion publique du 2 juin 2026 : développement de bornes de recharge pour véhicules électriques, participation au financement d'équipements collectifs, amélioration des déplacements et contribution à la réduction des difficultés de circulation dans le secteur du boulevard Eisenhower, de la route de Seysses et de l'A64.

Cette démarche permettrait à DECOSET et EVONEO d'être des acteurs pleinement engagés dans l'amélioration du cadre de vie du quartier Lafourguette qui accueille cet équipement.

12. Préparer l'avenir du site actuel

Le dossier mentionne la démolition de l'incinérateur actuel après la mise en service de la nouvelle UVE, sans apporter aucune précision.

Les habitants souhaitent **connaître dès aujourd'hui les différentes étapes de cette déconstruction ainsi que les perspectives de réaménagement de cet espace.** Une réflexion concertée sur la végétalisation et la création d'espaces de nature mérite d'être engagée.

13. Évaluer les impacts de la phase de transition

Le fonctionnement simultané de l'installation actuelle et de la nouvelle UVE pendant la période de mise en service doit faire l'objet d'informations précises.

Les riverains attendent des précisions concernant les **processus mis en œuvre pendant la phase de transition ainsi qu'une évaluation des impacts potentiels** en matière de bruit et d'émissions atmosphériques.

14. Clarifier les conséquences de l'implantation semi-enterrée

Le projet prévoit d'enterrer une partie importante de l'UVE afin de réduire sa hauteur et son impact visuel. Le dossier ne précise toutefois pas les conséquences de ce choix architectural sur l'environnement du site.

Compte tenu de la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur, nous souhaitons disposer d'informations complémentaires sur les incidences de l'implantation semi-enterrée de l'UVE et obtenir toutes les **garanties nécessaires quant à la préservation des eaux souterraines et à l'absence d'impact pour les riverains et l'environnement.**

15. Faire de l'Espace Agora un véritable lieu de dialogue

L'espace Agora constitue la figure de proue du projet, abritant bureaux et espaces pédagogiques pour les visiteurs de l'UVE.

Au-delà de sa fonction d'accueil, il doit devenir **un lieu accessible, attractif, interactif et évolutif**, permettant aux habitants de comprendre le fonctionnement de l'installation, de consulter les données environnementales et de participer au suivi du site.

16. Renforcer la pédagogie sur les risques industriels

Le dossier conclut à la maîtrise des risques industriels et technologiques au regard des dix scénarios d'accidents étudiés et modélisés, présentés en annexe.

Si ces analyses apportent des éléments de réponse sur la sécurité de l'installation, elles demeurent complexes et peu accessibles au grand public. Nous demandons qu'**un effort particulier soit consacré à la pédagogie, à la vulgarisation et à l'information des habitants** afin de permettre aux habitants de mieux appréhender les risques réels et les mesures de prévention mises en œuvre. Une communication permanente sur ces sujets apparaît indispensable pour instaurer un climat de confiance avec les riverains.

17. Inscrire la concertation dans la durée

Le dossier indique que plusieurs instances seront mises en place afin d'informer les habitants et de favoriser la participation du quartier. Cette volonté constitue un élément important du projet et répond à une attente forte des riverains.

L'Association des Habitants de Lafourguette, qui participe depuis plusieurs années aux échanges et à la concertation autour de l'UVE, entend pleinement contribuer à ce dialogue entre le porteur de projet, les institutions et les habitants.

Nous demandons que **les instances de concertation annoncées soient pérennes et ne se limitent pas aux seules obligations réglementaires**. Elles doivent permettre un échange régulier sur les conditions de réalisation du projet, le suivi des engagements pris et l'exploitation future de l'installation.

La transparence, l'écoute et la participation des habitants doivent **accompagner l'ensemble du cycle de vie de l'UVE, depuis sa construction jusqu'à son exploitation**. Compte tenu de son importance dans le paysage urbain et dans la vie quotidienne des quartiers riverains, cet équipement doit s'inscrire dans une démarche de dialogue permanent avec les habitants de Lafourguette et de Saint-Simon.